

<b>Direction / Pôle</b>	Prévention et sécurité publique
<b>Service</b>	Police Municipale
<b>Cadres d'emplois</b>	Brigadier-chef principal / gardien-brigadier
<b>Rattachement hiérarchique</b>	Responsable opérationnel. Chef de service de la Police Municipale

<b>Temps de travail</b>	Temps complet Nombre d'heures par semaine : 38 h 4 vacations d'une durée de 9h30 par semaine De 16h30 à 2h du matin.
-------------------------	---

#### **Descriptif de l'emploi :**

Dans le cadre du renforcement de son dispositif de sécurité en soirée, la commune recrute un Policier municipal (H/F) pour intégrer sa brigade de soirée et contribuer activement à la tranquillité publique et à la sécurité des administrés.

#### **Missions et activités principales :**

- Surveiller l'ensemble du territoire communal (Voies publiques, gares, établissements scolaires, lieux de culte...)
- Assurer les missions de Police Administrative (bon ordre, tranquillité publique, sécurité publique et salubrité publique) et de Police Judiciaire,
- Appliquer les pouvoirs de Police du Maire,
- Verbaliser les infractions au code de la route conformément aux textes en vigueur, aux arrêtés de police du Maire et aux dispositions législatives expresses,
- Sécuriser les gares ferroviaires et routières,
- Procéder à la mise en fourrière des véhicules en infraction et/ou à la restitution aux propriétaires,
- Assurer la sécurisation des établissements de débits de boissons et contrôler la réglementation concernant les horaires de fermeture (bars, bowling...),
- Sécuriser les lieux de grands rassemblements : port de plaisance, Pavillon Baltard...,

#### **Profil recherché :**

##### Compétences et qualités requises :

- Ponctualité, rigueur, dynamisme, discrétion,
- Bonne présentation (Règlement intérieur) et condition physique,
- Absence de contre-indication médicale (Port de l'armement de catégories B et D)
- Titulaire du permis de conduire de catégorie B.

- Diplomatie, sens des relations humaines
- Respect de la hiérarchie
- Sens du service public

### **Moyens mis à disposition :**

Les agents bénéficient d'équipements de protection individuelle : gilet pare-balles, caméra-piéton, casque et protections adaptées selon les missions.

Ils disposent également de moyens opérationnels essentiels : radio portative, procès-verbal électronique (PVE), cinémomètre, éthylotest électronique, armement individuel (B1, B3, B6, B8, D2), véhicule sérigraphié « POLICE Municipale ».

La formation continue obligatoire est assurée :

- Formations continue obligatoire des policiers municipaux CNFPT (10 jours tous les 5 ans),
- Formations régulières au tir et à la manipulation des armes (Minimum 2 par an),
- Formations mensuelles aux gestes et techniques de police en intervention,

### **Avantages du poste :**

- **Rémunération** : ISFE composée d'une part fixe de 30% et d'une part variable + 13ème mois.
- **Flexibilité et équilibre** : 20 jours de congés annuels + 17 jours ARTT pour un poste à temps complet.
- **Avantages pratiques** :
  - Prise en charge de 75 % des transports ou forfait mobilité durable (jusqu'à 300 € par an).
  - Parking communal gratuit à proximité de la mairie.
  - Frigo connecté avec des plats qualité traiteur et géré via une application. Prise en charge de 49 % du prix du repas, jusqu'à 6 € maximum par jour.
- **Protection sociale** : Participation employeur à vos complémentaires santé labellisées (30 € par mois) et prévoyance (10 € par mois).
- **CNAS** : Accès aux prestations.
- **Développement des compétences** : Accès à un dispositif d'accompagnement (CNFPT et plan de formation interne).
- **Accessibilité** : Transport en commun (RER A et E) et autoroute (A4 et A86) et nombreux bus.
- **Qualité de vie au travail** : Structures et activités sportives accessibles